

Noto (Italie)

No 1024rev

Identification

<i>Bien proposé</i>	La reconstruction de la vallée de Noto à l'époque du baroque tardif (sud-est de la Sicile)
<i>Lieu</i>	Provinces de Catane, Raguse et Syracuse, Sicile
<i>État partie</i>	Italie
<i>Date</i>	Première proposition d'inscription reçue le 22 juin 2000, révisée le 11 janvier 2002

Justification émanant de l'État partie

Les centres historiques et les environnements urbains des villes proposées pour inscription constituent un chef d'œuvre du génie créateur de l'homme à la fin de l'époque baroque.

Critère i

Ils révèlent un remarquable et unique échange de valeurs humaines, à l'occasion de l'important effort collectif consenti pour reconstruire les villes suite au tremblement de terre de 1693. Les classes sociales de cette période (clergé, aristocratie, et nouvelles classes moyennes urbaines), avec le gouvernement espagnol, des architectes et des artisans, travaillent à reconstruire des paysages urbains tout entiers.

Critère ii

Les centres historiques et sites urbains proposés pour inscription témoignent de traditions culturelles qui se sont éteintes partout ailleurs, telles que les techniques de conception et l'approche novatrice typiques de l'après-1693, époque à laquelle les formes artistiques mineures et majeures s'entremêlent pour donner naissance à une unité particulière, et les compétences exceptionnelles des artisans du cru se marient au travail de la pierre locale.

Critère iii

Ce sont des lieux d'une importance considérable, du fait de leur forte concentration en édifices monumentaux du Baroque tardif d'une valeur architecturale et décorative exceptionnelle, comme les plans et tracés des bâtiments religieux et des façades avec clochers. Les façades en tant que monuments urbains parviennent à leur apogée avec San Domenico à Noto, San Giorgio à Raguse et San Giorgi' à Modica.

Critère iv

Cependant, ils sont vulnérables, car situés dans une région très sismique et du fait du mauvais état d'une grande partie de la maçonnerie, tout particulièrement du calcaire. De surcroît, Catane court également le risque d'une éruption volcanique.

Critère v

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une série de huit *ensembles*.

Histoire et description

Histoire

Certaines des villes proposées pour inscription (Caltagirone, Mitello) sont d'origine pré-médiévale, et toutes existaient au Moyen Âge, en règle générale autour d'un château et avec des fondations monastiques. La plupart semblent avoir évolué au XVIe et au XVIIe siècle ; elles sont touchées, à des degrés divers, par le tremblement de terre de 1693, qui fait quelque 93 000 victimes. Catane, par exemple, est détruite, tout comme Noto, au sommet du mont Alveria, tandis que Mitello est partiellement détruite et Raguse sérieusement endommagée. Les réactions au tremblement de terre varient elles aussi : Catane est entièrement reconstruite sur le même site, tandis que Mitello est en partie désertée, qu'à Raguse on combine le neuf et l'ancien, et qu'on reconstruit entièrement Noto sur un nouveau site. Tout au long du XVIIIe siècle, les villes bourdonnent d'activités de construction, avec notamment des églises, de grands édifices publics et des palais. En 1990, un autre tremblement de terre touche quelques parties de certaines villes, et de Raguse en particulier. La proposition d'inscription repose presque entièrement sur l'art et l'architecture urbaine du XVIIIe siècle et reste muette sur l'économie urbaine ou les relations urbaines/rurales.

Description

Le sud-est de la Sicile, jadis territoire de l'ancienne province Val di Noto, abrite des centres urbains d'une homogénéité et d'une qualité exceptionnelle. Ceux-ci se caractérisent par une multitude d'édifices et de monuments baroques tardifs, tous construits après les tremblements de terre qui survinrent les 9 et 11 janvier 1693 et qui causèrent de graves dégâts dans une soixantaine de villes du territoire. La zone sismique, dont l'épicentre se trouvait dans la vallée de Noto, s'étendait de la Calabre à la côte nord-africaine, en passant par Malte.

La plupart des villes du sud-est de la Sicile ont été reconstruites sur le site d'origine (Catane, par exemple). Quelques-unes, comme Noto, ont été rebâties sur un site nouveau. D'autres, comme Raguse et le Palazzolo Acreide, ont été « doublées », avec de nouveaux centres urbains créés à côté des anciens. D'autres encore ont été déplacées vers des zones voisines déjà partiellement urbanisées (Scicli et Modica, par exemple) ou simplement réparées (Caltagirone).

La reconstruction de la vallée de Noto a été une chance, qui a donné lieu à un immense renouveau artistique, architectural et anti-sismique des villes, de style médiéval jusqu'en 1693. L'architecture et l'urbanisme « moderne » du sud-est de la Sicile deviennent la première réponse spécifique à un séisme, réponse qu'apportent des architectes de renom comme Rosario Gagliardi et Giovan Battista Vaccarini, des artistes inspirés ou encore des milliers d'artisans anonymes de talent. Fortement influencé par la mode baroque extérieure, le « style sicilien », y compris son illustre tour à façades, se développe jusqu'à devenir lui-même influent, un succès que rendent possible de fortes interactions économiques entre les différents groupes sociaux au lendemain du désastre. L'État intervient massivement, et la reconstruction est très organisée : il semble que ces deux traits aient été les deux conditions *sine qua non* de cette solution originale et impressionnante, qui a transformé une véritable catastrophe en opportunité. Deux cents ans plus tard, du fait d'une longue dégradation et de l'activité sismique, beaucoup de grands bâtiments et de complexes monumentaux nécessitent des interventions majeures en matière de restauration, de consolidation et de maintenance.

Les huit centres villes et zones urbaines proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial doivent être considérés comme représentatifs d'une grande réussite de reconstruction post-sismique dans les décennies qui suivirent l'année 1693.

CALTAGIRONE : La plus à l'ouest des huit villes proposées pour inscription, elle possède un centre ville remarquable pour son urbanisme aux multiples facettes et ses façades architecturales, et pour son lien inhabituel entre l'avant et l'après-1693. Sa riche architecture s'inscrit dans un contexte urbain né de la configuration du site. Parmi les plus importants édifices figurent les églises Santa Maria del Monte, Saint-Jacques l'Apôtre, Saint-Joseph, Saint-Dominique, Saint-Sauveur (et le monastère des Bénédictines), Sainte-Claire et Sainte-Rita (et le monastère des Clarisses), Jésus (et l'ancien collège des Jésuites), Saint-Étienne, Saint-François d'Assise et, parmi les bâtiments séculiers, le Corte Capitanale, le Musée citoyen, l'ancien mont-de-piété et le pont San Francesco.

MILITELLO VAL DI CATANIA est un site important pour la richesse de son architecture, qui remonte au XIV^e siècle, et pour l'exceptionnel tracé urbain à remparts du XVII^e siècle, antérieur au tremblement de terre, qui était à l'avant-garde des villes féodales de Sicile et fut fidèlement reproduit pour la reconstruction de l'époque du baroque tardif. Ses principaux bâtiments sont les églises San Nicolò et Santa Maria della Stella, cette dernière achevée en 1741 sur le site de Saint-Antoine l'Abbé, et la première dans la zone de San Leonardo.

CATANE acquiert un urbanisme d'une qualité particulière lorsqu'elle est reconstruite d'après un plan unitaire exhaustif, géométrique, sur les décombres de la cité détruite. En son centre s'élèvent la Piazza del Duomo et la Via dei Crociferi, ainsi que la Badia de Sant'Agata toute proche, la Collegiata, le monastère bénédictin et le Palazzo Biscari.

MODICA se compose de deux centres urbains, le premier perché sur l'éperon rocheux de la colline d'Ibèli, au sud, l'autre reconstruit en contrebas après le séisme de 1693, avec des monuments urbains imposants et grandioses, comme la cathédrale Saint-Georges et l'église Saint-Pierre.

NOTO, exemple exceptionnel de ville totalement reconstruite sur un site proche de l'emplacement d'origine, s'élève sur deux niveaux : une section supérieure sur le plateau et une seconde en contrebas sur le versant. C'est sur ce dernier emplacement que se trouvent les édifices de la noblesse et les complexes religieux du XVIII^e siècle, la topographie, le plan urbain et l'architecture se mariant pour se fondre en un cadre baroque spectaculaire. Il comprend neuf complexes religieux et moult *palazzi*.

PALAZZOLO, à l'instar de Modica, possède deux centres : un centre-ville médiéval, où une nouvelle ville est reconstruite sur l'ancien site, mais le long d'un nouvel axe, et une « nouvelle ville » de l'après-1693 qui se développe sur une pente montant jusqu'au plus ancien site de tous, l'*Akrai* grec. Les deux églises, Saint-Sébastien et Saints-Pierre-et-Paul, sont en grande partie reconstruites après 1693 ; la première accueille les nouvelles classes urbaines, la seconde la vieille noblesse.

RAGUSE, l'ancienne Ibla, est construite sur trois collines séparées par une vallée profonde. Elle compte elle aussi deux centres, l'un reconstruit sur l'ancien tracé médiéval et l'autre, la ville haute (actuelle) nouvellement bâtie après 1693. Elle compte neuf magnifiques églises et de sept *palazzi* tout aussi exceptionnels, tous baroques. La ville haute de Raguse a subi l'impact néfaste d'un développement moderne inadéquat, et le complexe urbain a fait les frais de la proximité d'activités chimiques, industrielles et minières.

SCICLI : la via Francesco Mormina Penna s'étend depuis le palais Beneventano tout proche, peut-être le seul de Sicile à afficher une décoration aussi fantastique, dans un cadre urbain où des églises se dressent aux côtés d'édifices patriciens du baroque tardif. Trois églises (Saint-Jean l'Évangéliste, Saint-Michel et Sainte-Thérèse) datent du XVIII^e siècle.

Toute la région est classée en zone de risque sismique de niveau 2 (le dernier tremblement de terre s'est produit en 1990), avec une intensité prévue à 4-5 sur l'échelle de Richter. Caltagirone et Noto pourraient également subir des glissements de terrain post-sismiques, et Catane les ravages d'une éruption volcanique de l'Etna. Toutes les villes proposées pour inscription disposent d'un plan de protection civile identifiant les principales voies d'évacuation en cas de catastrophe. Environ 120 000 habitants vivent dans les huit villes, la moitié d'entre eux dans le centre historique de Catane.

Gestion et protection

Statut juridique

Dans les huit villes, la majorité des biens appartiennent à des propriétaires privés. Les édifices religieux ouverts au culte appartiennent principalement aux diocèses, et certains à l'État italien, via le ministère de l'Intérieur. Les autorités locales sont propriétaires de la majorité des édifices monumentaux présentant une quelconque valeur architecturale. Il s'agit d'instances publiques, et les avoirs dont elles ont la charge sont donc considérés comme propriété publique.

Gestion

Les principales mesures de protection et de conservation proviennent de la législation nationale et régionale pour la protection du patrimoine artistique, monumental, paysager, naturel, sismique, hydrogéologique et forestier, en particulier les lois 1089/39, 1497/39, 64/74, 431/85, et les lois régionales 61/81 et 15/91. Au sein de l'infrastructure bureaucratique qui met en œuvre ces textes, les diverses sections siciliennes de la *Soprintendenza ai Beni Architettonici e Ambientali* rendent directement compte au service régional du Patrimoine culturel. Du fait du facteur sismique, l'Office des ponts et chaussées joue un grand rôle dans la surveillance de la sécurité des bâtiments et donc dans la maintenance du tissu ; il travaille sous les ordres directs du service régional des Travaux publics.

Il incombe aux provinces de Catane, de Raguse et de Syracuse, de même qu'aux municipalités des huit villes proposées pour inscription, de veiller à préserver le patrimoine urbain et architectural se trouvant sur leurs territoires respectifs. Les quatre diocèses sont pour leur part responsables des édifices religieux et de leur contenu artistique, et chacun d'eux, si des travaux sont nécessaires, peut s'adresser à cinq agences, de l'échelon de l'État jusqu'au niveau municipal.

Les huit villes proposées pour inscription sont soumises à divers plans régionaux, tels celui pour le développement économique et social régional, qui contiennent des « projets de mise en œuvre » comme celui du tourisme et du patrimoine culturel. Quant aux directives régionales sur la planification du paysage, elles identifient entre autres quatre « axes d'intervention stratégique impliquant directement la protection et la mise en valeur du paysage et de l'environnement », qui comprennent la conservation et la classification du patrimoine d'intérêt historique, archéologique, artistique, culturel et documentaire. Les huit villes sont identifiées dans les plans urbains respectifs comme des zones territoriales homogènes ou des centres historiques, où le patrimoine urbain et architectural ne peut faire l'objet que de travaux de réhabilitation et de maintenance parfaitement respectueux de la vocation historique et culturelle de chaque ville. Raguse possède son propre plan quinquennal.

La conservation est financée chaque année par la voie normale, dans le cadre des budgets régionaux, provinciaux et municipaux. Raguse et Ibla jouissent d'un financement régional particulier. Ainsi, 2849 milliards de lires ont été débloqués pour les bâtiments publics d'importance architecturale immédiatement après le

tremblement de terre du 13 décembre 1990, et ils demeurent la principale source de financement spécial. Par la suite, 970 milliards de lires supplémentaires ont été mis à la disposition des bâtiments historiques sous propriété privée.

Il n'existait aucun plan de gestion dans la première proposition d'inscription, bien qu'un document portant ce titre y ait été joint. Il ne portait cependant que sur l'avenir. Il soulignait les obstacles considérables à franchir pour parvenir à un accord sur une gestion homogène dans huit municipalités différentes et assez distantes, disséminées sur une vaste zone impliquant le recours à diverses agences dans la hiérarchie administrative. Il posait cependant les étapes qui permettaient d'élaborer un tel plan, et dressait une liste de treize objectifs concernant la recherche, la mise au point d'une base de données, des mesures anti-sismiques, la surveillance, l'intégration des programmes, les partenariats avec le secteur privé, la levée de fonds, notamment auprès des instances européennes, la régénération des communautés locales et l'amélioration de l'accès.

Étant donné l'absence de plan de gestion, le Bureau a décidé, lors de sa 25^{ème} session ordinaire en juin 2001, de recommander suivant la recommandation de l'ICOMOS de différer l'examen de cette proposition d'inscription, « invitant l'État partie à reconsidérer la nature, la taille et la structure d'une proposition renouvelée, incluant un plan de gestion ». Un dossier de proposition d'inscription révisé a été reçu par l'UNESCO le 11 janvier 2002 et transmis à l'ICOMOS trois jours après.

Ce document incluait le texte d'une convention entre le ministère des Biens culturels et le Conseil des biens culturels de la région de Sicile, datée du 11 octobre 2001, « sur la méthode à utiliser pour concevoir et mettre en œuvre un plan de gestion » pour le site proposé pour inscription. L'Article 2 de cette convention stipule : « Le principal objectif de cette collaboration est d'identifier la manière la plus efficace, à l'intérieur des limites de la législation actuellement en vigueur, de coordonner les actions de tous les conseils locaux concernés et d'assurer leur coopération de manière à éviter tout chevauchement et répétition inutile d'opérations et le gaspillage de ressources, que pourraient causer les nombreuses entités chargées de la gestion des biens proposés pour inscription, soit indépendamment soit par groupes. Les parties devraient également identifier la méthode et donc faire le travail préparatoire et appliquer le plan de gestion. Ce dernier peut être considéré comme un guide technique fournissant les orientations aux nombreuses parties prenantes, un cadre pour préserver le patrimoine et accroître la prise de conscience culturelle et la valeur économique du site soumis à l'approbation de l'UNESCO. »

Un autre document, également annexé, intitulé « Plan de gestion de la vallée de Noto : objectifs et structures » a été ajouté. Le 8 novembre 2001, une réunion s'est tenue à Syracuse avec les représentants de toutes les municipalités concernées par les huit sites proposés pour inscription. Une commission d'experts a été créée pour rédiger le plan de gestion tel qu'il est défini dans la convention citée plus haut. Cette commission a produit des recommandations détaillées pour la rédaction du plan

de gestion. Son objectif principal sera de « poursuivre l'intégration de la conservation et des fonctions de valorisation relevant de la gestion des biens et de leur environnement ». À cet effet, elle « contribuera à modifier le champ d'application du processus de mise en valeur des biens et accroîtra par conséquent ses objectifs, tant généraux que spécifiques ; elle redéfinira les processus de prise de décision pour ce qui concerne les biens protégés et leur environnement immédiat. »

Le processus de mise en valeur des biens prévoit le soutien du développement local, en plus des objectifs classiques d'amélioration de la conservation et d'actions pédagogiques. Dans le domaine de la prise de décisions, l'objectif est de moderniser les structures de gestion ainsi que les fonctions existantes de stratégie et d'exploitation.

La conception et la mise en œuvre du plan se feront en trois phases. La première phase consistera en une analyse détaillée de toutes les activités et les fonctions des biens, qui reprendra leur genèse et leur développement. Il sera aussi question d'évaluer objectivement le niveau d'efficacité atteint dans la gestion de ces actifs. Dans la phase suivante, l'accent sera mis sur la manière d'intégrer la gestion des biens et de la zone (du point de vue de l'environnement tant physique que social), avec une attention particulière portée à la qualité de l'environnement, à la réceptivité et à l'accessibilité de la zone. Pendant la troisième phase, il sera question d'intégration du processus de promotion des biens et du contexte économique local.

À la réunion de novembre à Syracuse, les grandes lignes du plan prévisionnel suivant ont été adoptées :

1. Analyse de la situation actuelle : zone ; ressources ; problèmes ; participants ; systèmes actuels.
2. Définition des stratégies de conservation et de promotion : objectifs stratégiques ; participants et responsabilités ; mesures à prendre par les participants ; activités durables actuelles ou potentielles ; activités promotionnelles ; financement.
3. Entretien respectueux de la préservation, restauration et rétablissement de l'état ancien : évaluation de l'état existant ; définition du champ d'action ; organisation des systèmes d'information et de consultation : programmation des événements ; suivi et essais.
4. Prévention des risques : documentation, définition des stratégies et des priorités, projets et programmes d'entretien et de consolidation ; plans d'urgence ; suivi.
5. Impacts économiques prévus (tourisme et autres activités économiques) : définition d'un programme intégré ; définition d'un plan de valorisation du tourisme ; utilisation de sites culturels pour le tourisme ; définition des différents profils de tourisme ; définition des profils des visiteurs, etc. ; évaluation des capacités d'accueil potentielles ; promotion et image ; transport et accès ; action pédagogique ; identification d'autres ressources et productions culturelles matérielles et immatérielles ;

plan de marketing régional ; identification des ressources financières.

6. Programmation et mise en œuvre du plan : comité de coordination ; programmes annuels des interventions ; relations entre programmes annuels et plans à moyen et long termes ; évaluation des ressources financières.
7. Suivi : évaluation des paramètres et programmation ; programmation des actions et des rapports ; essais du plan de gestion.

Les recommandations détaillées du plan de gestion ont été étudiées par l'ICOMOS qui considère qu'elles sont pleinement conformes aux exigences des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Conservation et authenticité

Historique de la conservation

L'histoire de la conservation des huit villes proposées pour inscription peut se résumer simplement : une maintenance à long terme aux prises avec une dégradation à long terme, ponctuée de tremblements de terre (et d'éruptions volcaniques dans le cas de Catane), dans un contexte de risque sismique permanent.

Authenticité et intégrité

Le degré d'authenticité et d'intégrité artistique, architecturale et esthétique est élevé, à la fois en termes de qualité et de survie. La survie quasi totale, avec peu d'intrusions inappropriées, de plans urbains exprimant la gamme des réactions possibles face au désastre de 1693, ajoute encore à la qualité et à l'intérêt de cette proposition, sur le plan de l'authenticité comme sur celui de l'intégrité.

Évaluation

Action de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité les villes proposées pour inscription en janvier 2001. L'ICOMOS a également consulté son Comité scientifique international sur les villes et villages historiques (CIVVIH).

Caractéristiques

La ville offre de nombreux exemples d'art et d'architecture du baroque tardif, de grande qualité et d'une homogénéité remarquable, en conséquence des circonstances propres à l'époque, au lieu et au contexte social dans lesquels ils ont vu le jour. Leurs conditions actuelles vont de zones urbaines considérables au tracé datant du XVIII^e siècle fondamentalement préservé à la plus grande de ces villes, Catane, où la géométrie du plan urbain de 1690 et la grandeur des édifices coexistent avec le brouhaha et la circulation d'une ville moderne affairée. Globalement, on peut constater le lent délabrement de la maçonnerie et, comme ceci est inévitable dans une région sismique bien connue, la crainte d'une éventuelle

catastrophe prochaine. Catane pourrait aussi être touchée par une éruption volcanique.

Analyse comparative

Il n'existe aucun autre phénomène urbain et architectural d'intérêt comparable en Europe pour la période baroque. Son contexte, celui d'une reconstruction au lendemain d'un tremblement de terre, accentue encore son intérêt.

Un effort de reconstruction similaire fut simultanément mis en œuvre à Malte, quoique le tremblement de terre de 1693 y ait été moins destructeur. L'ancien centre-ville de Mdina fut rebâti, comme Catane, sur le même site, tandis que La Valette, de construction plus moderne, était moins affectée. Globalement, Malte confirme certains traits siciliens comme représentatifs de la réaction méditerranéenne à un tremblement de terre à la période baroque ; toutefois, le phénomène maltais de reconstruction est de bien moindre envergure, et a donné naissance à des monuments moins nombreux et plus faciles à gérer.

En 1755, un tremblement de terre détruisit Lisbonne, faisant 30 000 morts. La pertinence de ce fait par rapport à la Sicile ne réside pas dans l'architecture en tant qu'art que dans l'architecture en tant qu'ingénierie structurelle. Après 1693, la Sicile devint une pionnière de la recherche sur la construction anti-sismique, et c'est dans le cadre de la reconstruction sicilienne, notamment à Catane, que furent appliquées les premières réglementations anti-sismiques. Cet aspect fut systématiquement repris par les Portugais dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Observations et recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures

Dans sa première évaluation, l'ICOMOS notait que les huit villes proposées pour inscription étaient le fruit d'une soigneuse sélection parmi un bien plus grand nombre de cités touchées par le tremblement de terre de 1693. Néanmoins, il se demandait si une sélection encore plus ciblée serait possible.

Dans le dossier de proposition d'inscription révisé, l'État partie présente des arguments convaincants pour chacune des huit villes individuellement ainsi que pour l'ensemble. L'ICOMOS accepte cette évaluation révisée et cette nouvelle interprétation, et exprime sa gratitude à l'État partie pour les compétences et l'érudition avec lesquels l'information a été présentée.

Brève description

Les huit villes du sud-est de l'Italie proposées pour inscription ont toutes été reconstruites après 1693, sur le site ou à côté des villes existant avant le tremblement de terre qui survint cette année-là. Elles représentent une initiative collective considérable, menée avec succès jusqu'à un haut degré de réalisation architecturale et artistique, globalement conforme au style baroque tardif de l'époque mais présentant des innovations marquantes dans le domaine de l'urbanisme et de la construction.

Déclaration de valeur

Le tremblement de terre catastrophique qui secoua le sud-est de la Sicile en 1693 causa de terribles dommages à un certain nombre de villes de la région. Leur restauration et leur reconstruction conduisit à la création d'un ensemble exceptionnel de villes qui reflètent l'architecture baroque tardive prévalant sous toutes ses formes et ses applications à la fin du XVII^e siècle.

Recommandation

Que ce bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des *critères i, ii, iv et v* :

Critère i Ce groupe de villes du sud-est de la Sicile offre un témoignage exceptionnel du génie exubérant de l'art et de l'architecture du baroque tardif.

Critère ii Les villes de la vallée de Noto représentent l'apogée et l'épanouissement final de l'art baroque en Europe.

Critère iv La qualité exceptionnelle de l'art et de l'architecture du baroque tardif de la vallée de Noto réside dans son homogénéité géographique et chronologique, ainsi que dans son foisonnement, le résultat du tremblement de terre de 1693 dans cette région.

Critère v Les huit villes du sud-est de la Sicile qui constituent cette proposition d'inscription sont caractéristiques des modèles de création urbaine de cette région et sont placées sous la menace constante des risques de tremblements de terre et des éruptions de l'Etna.

Tandis que l'ICOMOS apprécie la raison du changement de titre du bien proposé pour inscription, il suggère que l'État partie prenne en considération la modification suivante supplémentaire, afin de parvenir à une meilleure harmonisation avec les titres des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial : « Les villes du baroque tardif de la vallée de Noto (sud-est de la Sicile) »

ICOMOS, janvier 2002